

Titre : Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) Pour la prestation de services de suivi à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)

1. DAMA Section 2 : « Proposition technique – Formulaire normalisés », TECH-4 « Personne proposée » Formulaire TECH-4A « Curriculum Vitae de la personne proposée » :

- i) Section du tableau « Instructions à l'intention des soumissionnaires » :

SUPPRIMER la limite de page : « six (6) ».

INSÉRER la limite de page : « dix (10) ».

- ii) Section du tableau « Expérience sectorielle (Critères M2, M3, et Critère C2) » :

SUPPRIMER la Note de la section du tableau dans son entier.

INSÉRER la Note suivante :

« Note : Le soumissionnaire devrait utiliser le format suivant pour présenter chaque affectation (des 15 dernières années) visant à fournir des services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine dans l'ordre chronologique inverse.

Lorsque l'affectation comprend la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine ainsi que d'autres services (par exemple, des fonctions de gestion ou de gestion de projets, de suivi et d'évaluation de projet), le soumissionnaire est demandé d'indiquer le niveau d'effort consacré à la prestation des services de suivi et/ou la prestation d'expertise technique dans le domaine. Sinon, le MAECD ne tiendra pas compte de l'affectation dans son évaluation. »

- iii) Section du tableau « Description des rôles et responsabilités de la personne proposée dans l'affectation », b) :

SUPPRIMER la phrase : « Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services (...) »

INSÉRER la phrase suivante : « Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international, tel que demandé au critère obligatoire O3 et au sous-critère coté C 2.2. »

SELON LE FORMULAIRE TECH-4A « CURRICULUM VITAE DE LA PERSONNE PROPOSÉE RÉVISÉ » joint à cet Addenda #2.

2. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », « Instructions générales (pour tous les secteurs) », Définitions :

INSÉRER la phrase suivante à la fin de la définition « Affectation technique » :

« Une affectation est assorti de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein. »

COMME SUIVIT :

« **Affectation technique** » Affectations dans lesquelles la personne proposée est directement responsable de fournir une expertise technique dans le domaine. Les fonctions de gestion ou de gestion de projets et les affectations d'évaluation de projets sont considérées, si et seulement si, elles incluent de la prestation de composantes techniques et le soumissionnaire fournit le niveau d'effort et la description associés aux composantes techniques seulement.

Une affectation est assortie de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein. »

3. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques obligatoires O3 « Expérience sectorielle en développement international » :

SUPPRIMER le critère O3 dans son entier.

INSÉRER le critère O3 suivant :

« Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement International »

Le soumissionnaire doit, au moyen du formulaire TECH-4A, démontrer que la personne proposée possède :

Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif

une expérience sectorielle de prestation de services en suivi ou d'expertise technique dans le domaine en **développement international** équivalent à au moins sept cent cinquante (750) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années.

Pour le secteur de l'Extractif

une expérience sectorielle de prestation de services en suivi ou d'expertise technique dans le domaine en **développement international** équivalent à au moins six cents (600) jours cumulés au cours des quinze (15) dernières années. »

4. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques cotés C 2 :

SUPPRIMER le titre du critère : « Expérience sectorielle en service de suivi ».

INSÉRER le titre suivant : « Expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine ».

5. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques cotés C 2.2 « Expérience Sectorielle en développement international »

SUPPRIMER le critère C 2.2 dans son entier.

INSÉRER le critère C 2.2 suivant :

« Expérience sectorielle en services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international »

Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4A, démontrer que la personne proposée a acquis une expérience sectorielle de prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international, dans les quinze (15) dernières années.

Pour tous les secteurs à l'exception du secteur de l'Extractif

Notation (jusqu'à un maximum de 60 points)

- Plus de 750 jours, mais moins de 1 150 jours cumulés : 36 points;
- 1 150 jours ou plus, mais moins de 1 500 jours cumulés : 50 points;
- 1 500 jours cumulés ou plus : 60 points.

Pour le secteur de l'Extractif

Notation (jusqu'à un maximum de 60 points)

- Plus de 600 jours, mais moins de 900 jours cumulés : 36 points;
- 900 jours ou plus, mais moins de 1 200 jours cumulés : 50 points;
- 1 200 jours cumulés ou plus : 60 points. »

6. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques cotés, Critère 3 :
« Capacités démontrées en suivi », premier paragraphe :

INSÉRER les mots « tel qu'énoncé au paragraphe 3.2 des Termes de référence générique de la DAMA » à la fin du premier paragraphe.

COMME SUIT :

« Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4B1, décrire deux (2) affectations sectorielles distinctes, visant à fournir des services de suivi dans les quinze (15) dernières années pour démontrer que la personne proposée a fourni des activités de suivi, tel qu'énoncé au paragraphe 3.2 des Termes de référence génériques (TRG) de la DAMA. »

7. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation » :

INSÉRER à la Section 5 « Critère d'évaluation » l'annexe I « Critère 4 : Capacités techniques démontrées (Description générale des composantes techniques des affectations) » jointe à cet Addenda #2.

8. DAMA, Section 5 : « Critères d'évaluation », Critères techniques cotés, Critère 4 :
« Capacités techniques démontrées », premier paragraphe :

INSÉRER les mots « tel qu'indiqué à l'Annexe I « Critère 4 : Capacités techniques démontrées (Description générale des composantes techniques des affectations) » de la Section 5 : « Critère d'évaluation ». » à la fin du premier paragraphe.

COMME SUIT :

« Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4B2, décrire deux (2) affectations sectorielles techniques dans les quinze (15) dernières années pour démontrer que la personne proposée a fourni au moins un (1) des cinq (5) types d'activités suivants, tel qu'indiqué à l'Annexe I « Critère 4 : Capacités techniques démontrées (Description générale des composantes techniques des affectations) » de la Section 5 : « Critère d'évaluation ». »

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Section 1 - IS 4.3 stipule : « Une personne proposée peut participer à plusieurs propositions, à condition que chaque proposition concerne des secteurs distincts. Si une personne s'engage à participer à plusieurs propositions dans un même secteur, elle sera éliminée et ne pourra pas se qualifier dans ce secteur. »

Est-ce que cela signifie qu'une ressource déjà proposée dans une autre proposition et/ou déjà qualifiée sous un AMA existante que cette ressource ne sera pas acceptée dans notre proposition?

Réponse 1 : Oui, si une personne s'engage à participer à plusieurs propositions dans un même secteur, elle sera éliminée et ne pourra pas se qualifier dans ce secteur. Si cette personne est déjà qualifiée dans un AMA existant dans un secteur en particulier, elle n'est pas éligible à se qualifier sous une autre AMA dans ce secteur.

Question 2 S'il-vous-plaît confirmer que seul les ressources soumises dans nos propositions seront acceptées pour tous besoins décollant de cette DAMA et qu'il nous est pas permis de remplacer la ressource s'il n'est pas disponible?

Réponse 2 : Seulement les personnes qualifiées sous un AMA seront acceptées pour les processus de sollicitation sous les AMA. Donc, les Titulaires d'un AMA ne seront pas permis de remplacer une personne qualifiée, si elle n'est pas disponible.

Question 3 : Si nous soumettons une proposition pour le secteur 2, Est-ce que nous soumissionnons pour le secteur, y compris tous les sous-secteurs ou devons-nous proposer des personnes pour les sous-secteurs.

Réponse 3 : Les soumissionnaires soumissionnent pour le secteur, y comprenant un ou plusieurs sous-secteurs.

Question 4 : Serait-il exact d'inclure toutes les affectations qui incluent les activités des Termes de référence génériques (TRG) 3.2 dans le TECH-4B1 comme des affectations de suivi?

Réponse 4 : Oui, il est correct d'inclure toutes les affectations dans le secteur de la proposition qui inclut les activités des TRG 3.2 dans le TECH-4B1 comme affectation de suivi. Voir la modification 6 de la section 5 «Critères d'évaluation», Critères 3 « Capacités démontrées en suivi » ci-dessus.

Question 5 : Serait-il exact d'inclure les affectations dans le secteur de la proposition qui inclut la liste des activités de la DAMA SEL : 2015-FC76100-SA-TS01 dans TECH-4B2?

Réponse 5 : TECH-4B2 comprend des affectations dans le secteur de la proposition. Chaque affectation devrait décrire seulement une des activités énoncées à la Section 5: «Critères d'évaluation» «Critères 4 Capacités techniques démontrées (Description générale de cession technique Composant) » de l'Annexe I jointe au présent Addenda #2.

Question 6 : Serait-il exact d'inclure les affectations de suivi et techniques démontrant la prestation de services techniques et de suivi dans le TECH-4A?

Réponse 6 : Voir les modifications 1, 3, 4 et 5 du Formulaire TECH-4A et de la Section 5 : « Critères d'évaluation » O3 et C 2.2 de cet addenda #2 ci-dessus.

Question 7 : Alors que les TECH-4 se réfèrent aux services de suivi, la grille d'évaluation dit "Services de suivi sectoriels». Contrairement aux services de suivi et de services techniques et de secteurs, le terme «services de suivi sectoriels» n'est pas défini en aucun point dans le document. Les différents secteurs que le ministère souhaite que les agents de suivi aient de l'expertise sont décrits dans les TRG. Est-ce que les services de suivi dans le TECH-4A et le TECH-4B ne comptent que si ils ont été effectués dans le secteur pour lequel la proposition est soumise?

Réponse 7 : Oui, les services de suivi au Formulaires TECH-4A et TECH-4B ne comptent que s'ils ont été effectués dans le secteur pour lequel la proposition est soumise. À l'exception des critères techniques obligatoires O3 et techniques cotés Critères C 2.2. Voir les amendements au formulaire TECH-4A et de la Section 5: "Critères d'évaluation" M3 et R 2.2 de cet addenda #2.

Question 8 : Est-ce que la définition de la p. 51 où une affectation est définie comme: « Mandat assorti de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale de vingt (20) jours par année pour une durée d'au moins trois année. » s'applique seulement au TECH -4B1, comme ce fut le cas pour obtenir la totalité des points en vertu du SEL #: 2013-CC1525-SA-MON00 ou à tous les TECH-4? Il serait très rare d'obtenir un contrat de services techniques pendant 20 jours par année pour une durée de 3 ans.

Réponse 8 : Oui, la définition «Affectation» s'applique aux Formulaires TECH-4A et TECH-4B1. Voir la modification de la définition «Affectation technique» ci-dessus pour le niveau d'effort minimum des affectation techniques.

Question 9 : Selon la section 5: Critères d'évaluation, la page 51 définit l'affectation technique comme: « Affectations dans lesquelles la personne proposée est directement responsable de fournir une expertise technique dans le domaine. Les fonctions de gestion ou de gestion de projets et les affectations d'évaluation de projets sont considérées, si et seulement si, elles incluent de la prestation de composantes techniques et le soumissionnaire fournit le niveau d'effort et la description associés aux composantes techniques seulement.»

Malheureusement, il n'y a pas de description de ce qu'on s'entend par « composante technique ». Pouvons-nous supposer que « composante technique » est tout ce qui indiqué sous la «Description générale des activités de l'agent de suivi », comme décrit à la page 38-39 dans les termes de référence? Sinon, s'il-vous-plaît préciser.

Réponse 9 : Voir la modification 7 et la réponse #5 de cet Addenda.

Question 10 : Est-ce qu'une affectation peut être active pour se qualifier, non-terminée? Si la l'affectation de suivi (C 2.1 et 2.3). doit avoir été complété pour se qualifier, alors toutes les affectations de suivi contractées après le 15 Juin 2013, serait invalides pour l'attribution de points en C 2.1 et 2.3 (15 Juin 2016 moins 3 ans).

Réponse 10 : Voir la Section 5 : « Critères d'évaluation », Instructions générales (pour tous les secteurs), contenu des propositions, page 52, Scénario 2.

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

**FORMULAIRE TECH-4
PERSONNES PROPOSÉES
FORMULAIRE TECH-4A**

CURRICULUM VITAE DE LA PERSONNE PROPOSÉE RÉVISÉ

Instructions à l'intention des soumissionnaires :

Le formulaire TECH-4A ne devrait pas excéder dix (10) pages. Les renseignements ci-dessous seront utilisés pour évaluer les critères obligatoires et les critères cotés de cette DAMA. L'information fournie dans ce formulaire sera aussi utilisée pour identifier et sélectionner les titulaires d'AMA pour les contrats sous l'Arrangement en matière d'approvisionnement subséquent.

Renseignement généraux concernant la personne proposée

Nom de la personne proposée : [Cliquez ici pour insérer du texte]

Citoyenneté : [Cliquez ici pour insérer du texte]

Lieu (ville, pays) : [Cliquez ici pour insérer du texte]

Secteur et Sous-Secteur : [Cliquez ici pour insérer du texte]

Langues

Compétences linguistiques

	Langage	Niveaux de compétence linguistiques		
		Expression orale	Lecture	Expression écrite
<i>Le site Web suivant décrit les niveaux de compétence linguistiques :</i> http://www.international.gc.ca/ifait-iaeci/test_levels-niveaux.aspx?lang=fra	Anglais	[] []	[] []	[] []
	Français	[] []	[] []	[] []
	Autres (nommer tout autre langage)	[] []	[] []	[] []

Ancien fonctionnaire canadien

Statut d'ancien fonctionnaire canadien

Mention permettant de savoir s'il s'agit d'un ancien fonctionnaire touchant une pension du Gouvernement du Canada et/ou une somme forfaitaire à titre d'indemnité.

[Cliquez ici pour insérer du texte]

Éducation et qualifications professionnelles (Critère M 1 et sous-critère C 1.1)	
Éducation :	[Pour chaque degré/diplôme, indiquer le titre du degré/diplôme, le domaine des études, l'institution et le mois et l'année de délivrance.]
Expérience sectorielle (Critères M 2, M 3, et critère C 2)	
<p><i>Note : Le soumissionnaire devrait utiliser le format suivant pour présenter chaque affectation (des 15 dernières années) visant à fournir des services de suivi dans l'ordre chronologique inverse.</i></p> <p><i>Lorsque l'affectation comprend la prestation de services de suivi ainsi que d'autres services (par exemple, des fonctions de gestion ou de gestion de projets et d'évaluation de projet), le soumissionnaire est demandé d'indiquer le niveau d'effort consacré à la prestation des services de suivi. Sinon, le MAECD ne tiendra pas compte de l'affectation dans son évaluation.</i></p>	
Titre de l'affectation : [Cliquez ici pour insérer du texte]	
Date de début/date de fin de l'affectation : [Cliquez ici pour insérer du texte]	Niveau d'effort de la prestation de services de suivi: [Indiquer le nombre de jours consacrés à la prestation de services de suivi].
Secteur visé : [Cliquez ici pour insérer du texte]	Niveau d'effort dans le pays en développement: [Si oui, indiquer le pays et le nombre de jour travaillé dans le pays].
Poste/rôle de la personne proposée : [Cliquez ici pour insérer du texte]	Employeur : [Cliquez ici pour insérer du texte]
Agence ayant financé l'affectation : [Cliquez ici pour insérer du texte]	Référence : [Nom et adresse électronique ou téléphone]
Description des rôles et responsabilités de la personne proposée dans l'affectation :	
<p>(a) <i>Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, tel que demandé au critère obligatoire O2 et au Sous-critère coté C 2.1.</i></p> <p>(b) <i>Démontrer que l'affectation constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi ou d'expertise technique dans le domaine en développement international, tel que demandé au critère obligatoire O3 et au sous-critère coté C 2.2.</i></p> <p>(c) <i>Démontrer, le cas échéant, que l'affectation, en tout ou en partie, constitue une expérience sectorielle pour la prestation de services de suivi, sur le terrain, dans un pays en développement (si applicable, indiquer le pays/la date de début/la date de fin des travaux dans le pays visé) tel que demandé au sous-critère coté C 2.3.</i></p> <p>(d) <i>Faire état de l'expérience de la personne proposée avec des intervenants dans le cadre de cette affectation tel que demandé au sous-critère coté C 2.4.</i></p>	

Section 5 : Critère d'évaluation – Annexe I

Critère 4 : Capacités techniques démontrées

(Description générale des composantes techniques des affectations)

Les activités des personnes qualifiées peuvent comprendre, mais sans se limiter à ce qui suit :

A) Recherches, analyses et conseils stratégiques

- procéder ou participer à la préparation et/ou à l'évaluation de documents stratégiques, de stratégies ministérielles, de cadres de programmation par pays, de stratégies par pays, de stratégies sectorielles et de stratégies institutionnelles, et veiller, s'il y a lieu, à l'intégration d'une approche axée sur les résultats;
- faire une recherche et des analyses, et fournir des avis sur des sujets précis, notamment les secteurs, les sous-secteurs, les thèmes, les pratiques exemplaires, les leçons apprises, les nouvelles tendances et la connaissance du travail des principales organisations;
- faire des analyses et formuler des recommandations sur les options de politiques et de programmation;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux du MAECD dans les politiques de développement/les politiques opérationnelles du MAECD, et formuler des recommandations à cet égard;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par des partenaires et autres intervenants, y compris les stratégies sectorielles et institutionnelles et les cadres de programmation;
- préparer ou analyser les évaluations de la diligence raisonnable et du risque;
- fournir des conseils et de l'aide pour la planification et la tenue de consultations avec les parties prenantes;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certains sujets touchant les politiques, les programmes, les stratégies et les cadres du MAECD.

B) Études de faisabilité et de définition de la portée

- préparer et réaliser des études de faisabilité et de définition de la portée, par secteur et sous- secteur, afin de déterminer les possibilités de programmation, y compris en dirigeant des missions sur le terrain ou en y participant, afin de procéder à des recherches et à des analyses en vue de la réalisation des études en question;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux du MAECD dans les études de faisabilité et de définition de la portée, et formuler des recommandations à cet égard;
- procéder à des recherches et à des analyses, y compris des analyses du contexte, des analyses d'économie politique, et/ou des évaluations concernant la paix, le conflit et la fragilité, dans un pays ou une région donné;
- organiser et mener des consultations ou des entrevues avec les parties prenantes du pays, afin d'évaluer les incitatifs politiques économiques ayant une incidence sur la faisabilité du travail dans le contexte du pays, au sein d'un secteur ou d'un sous-secteur particulier; cela comprend la planification et la facilitation des consultations avec différentes parties prenantes, s'il y a lieu;
- évaluer les besoins et les priorités du pays en développement partenaires, des pays, de la région ou de l'institution en ce qui a trait aux politiques de développement et aux priorités thématiques du Canada, et la position du Canada en relation avec celle des donateurs principaux;

- évaluer les résultats des activités d'aide internationale (du Canada, d'autres donateurs, des organismes multilatéraux et des nouveaux donateurs) jusqu'à présent dans le pays en développement partenaire (ou dans plusieurs pays ou régions), y compris les leçons apprises et les pratiques qui se sont révélées bien adaptées au contexte;
- concevoir l'approche la plus adaptée de l'aide dans le secteur ou le sous-secteur concerné, notamment en déterminant quels sont les partenaires locaux les plus indiqués, les types de programmes les plus adaptés dans un pays en développement partenaire donné, plusieurs pays ou régions;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion, comprenant notamment des analyses et des recommandations de qualité élevée, de façon à conseiller le MAECD sur la faisabilité et/ou les options d'investissement dans le secteur ou le sous-secteur d'un pays en développement partenaire, dans plusieurs pays ou régions;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par des partenaires et autres parties prenantes, qui sont utiles pour déterminer la faisabilité de l'investissement dans le secteur ou le sous-secteur d'un pays en développement partenaire, plusieurs pays ou régions.

C) Conception et planification de projets ou de programmes

- Faire, en lien avec la conception d'un programme et/ou d'un projet, de la recherche, établir des diagnostics, effectuer des évaluations et recueillir des renseignements, y compris des données de base ventilées par sexe;
- Diriger ou participer aux missions sur le terrain dans le but de planifier et de réaliser la conception et la planification de projets ou de programmes;
- mener des consultations avec les parties prenantes, ce qui consiste notamment à planifier et à faciliter les consultations avec différents partenaires, et fournir des conseils sur les approches participatives durant le processus de planification;
- fournir des analyses et des conseils sur la capacité institutionnelle des partenaires potentiels du MAECD en ce qui a trait à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de projets ou de programmes, à la gestion axée sur les résultats et à l'intégration des thèmes transversaux du MAECD;
- organiser et animer des ateliers et des séances de travail sur la conception de projets axés sur les résultats avec l'équipe du MAECD et les parties prenantes;
- préparer et/ou participer à la préparation de documents sur les options, des documents conceptuels et des documents d'approbation de projets, ce qui inclut l'élaboration de modèles logiques (ML) de projets et leurs descriptions, les cadres de gestion du rendement (CGR) et leurs descriptions, les plans de suivi, les registres des risques, les plans de gestion et les termes de référence, en tenant compte de la méthodologie, de la terminologie et des outils utilisés par le MAECD en gestion axée sur les résultats;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux MAECD dans les documents de conception et de planification de projets ou de programmes, et formuler des recommandations à cet égard;
- fournir des analyses et des commentaires sur les documents produits par les partenaires et d'autres parties prenantes, notamment les propositions de projets ou de programmes;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certaines questions touchant la conception et la planification des projets ou des programmes du MAECD.

D) Conception d'outils et de guides, formation et renforcement des capacités

- Évaluer les besoins (institutionnels et individuels) de formation et de renforcement des capacités des partenaires du MAECD et des parties prenantes en ce qui concerne le secteur ou l'organisation, et l'intégration des thèmes transversaux du MAECD;

- étudier et/ou évaluer les besoins d'outils et de guides pour un secteur ou un sous-secteur, évaluer les outils et les guides existants, et étudier et évaluer l'intégration des thèmes transversaux du MAECD;
- préparer ou participer dans la préparation et/ou l'évaluation de stratégies et d'initiatives de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel ;
- aider à identifier, à sélectionner et à établir des liens avec des institutions ou des organisations dans les pays bénéficiaires, au Canada et dans d'autres pays, afin de fournir une formation et des programmes d'encadrement, et des séances d'information;
- concevoir ou participer à la conception et le développement d'outils, de guides et du matériel de formation et programmes d'encadrement, pour un secteur spécifique et conformément aux politiques du MAECD et à ses exigences en matière de présentation, de méthodologie et de contenu;
- diriger ou participer la prestation des programmes de formation et d'encadrement, et des séances d'information ou des activités d'assistance technique aux partenaires du MAECD dans les pays bénéficiaires, au Canada et dans d'autres pays;
- évaluer et analyser l'intégration des thèmes transversaux du MAECD et de la gestion axée sur les résultats, dans le développement d'outils et de guides, de programmes de formation et d'encadrement, et de plans et d'initiatives de renforcement des capacités, et formuler des recommandations à cet égard;
- procéder à des recherches et à des analyses sur les tendances sectorielles et les pratiques exemplaires, au Canada et dans le monde, afin de concevoir et d'améliorer les outils, guides, la formation, l'encadrement et le renforcement des capacités, et formuler des recommandations cet égard;
- organiser et faciliter des activités d'échange de connaissances et dialogue de politiques;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certains sujets touchant le développement d'outils et de guides, la formation et le renforcement des capacités.

E) Évaluation du rendement institutionnel, réforme des institutions et établissement de relations avec les institutions

- évaluer et analyser les rapports de résultats sur le rendement et de développement;
- fournir des conseils et une aide sur la gestion du changement organisationnel et la réforme des institutions;
- préparer des évaluations de la diligence raisonnable ou du risque fiduciaire des institutions, ou analyser ces évaluations, compte tenu des politiques du MAECD et de ses exigences en matière de présentation, de méthodologie et de contenu;
- évaluer et analyser les relations du MAECD avec ses partenaires institutionnels;
- évaluer les pratiques ou les systèmes de supervision institutionnelle tels que les budgets (coût des programmes vs. coûts administratifs), les rapports financiers (états financiers, vérifications et contrôles internes) et la gestion des ressources humaines, ou fournir un soutien dans ce domaine;
- donner des conseils et de l'aide sur les questions de gouvernance organisationnelle, par exemple sur les rôles et les responsabilités des conseils des institutions, leurs processus de décision, leurs guides et leurs structures;
- préparer des rapports oraux et écrits, des notes d'information et des points de discussion sur certaines questions touchant l'évaluation du rendement institutionnel et l'établissement de relations.